



CLÔTURES // domaine privé (prise en charge par la commune)

- Grillage à mouton hauteur 1,50m
- Gamelle hauteur 1,20m
- Clôture maçonnerie hauteur 1,50m

Sont autorisées uniquement entre deux parcelles :

- Murs maçonnés
- Ils sont autorisés lorsqu'ils sont implantés dans l'alignement d'une façade, côté jardin et dans la limite de 4m de long. Ils seront traités avec le même aspect que la construction principale.
- Gamelle de châtaigner doublée d'une haie vive
- Madriers de bois dressés à la verticale
- Panneaux de bois à bardage horizontal uniquement, et ancrés plane
- Clôtures grillagées type grillage métallique : maille métallique 10 à 15cm en aluminium ou acier galvanisé, fixée sur poteaux bois brut ou taillé, section ronde ou carrée et doublée d'une haie vive

RACCORDEMENT RESEAUX

- Habillage étanche technique comprise BAI

PLANTATIONS // domaine public

- Arbre à planter
- Haie / massif arbustif champêtre (hauteur 1,20 à 2m)
- Massif arbustes vivaces, graminées et petits arbustes (hauteur max 2m en plantation, 3m en maintenance)
- Massif de graminées et petits arbustes (sur terre ou sur banchis orange)
- Massif arbustes, vivaces et graminées (entretien : bords en terre de quartier)
- Praine

PLANTATIONS // domaine privé (prise en charge par la commune)

- Haie champêtre

Date	Intéressé	Modifications
Septembre 2025	A	PA modificatif

Lotissement d'habitation "Le Plessis II"
COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE
 Département de la Vendée

PERMIS D'AMENAGER

Mairie de Mortagne sur Sèvre



Hôtel de ville
 BP37
 85290 MORTAGNE SUR SEVRE
 Tél : 02.51.65.00.45
 Fax : 02.51.65.23.51
 service.tel@mortagnesurvee.fr

Mairie de Mortagne sur Sèvre
 Architecte

PAYSAGISTE

canopee ARTISAN
 1 rue Place de la Trinité
 44 190 CLESSON
 tél. 05 49 81 57 52
 canopee.atelier@gmail.com

NET VHD

AREA URBANISME
 6 bis Allée des Clôtures
 79 400 BRÉSILLIÈRE
 tél. 05 49 81 57 52
 areaurbanisme@gmail.com

Date	2012/2019
Phase	PERMIS D'AMENAGER
Échelle	1/500
Intitulé	Bar
Plan n°	PA 10b

ANNEXE
PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE
 "CLÔTURES"